



# RÈGLEMENT I JOUR

## L'ÉPREUVE

Le Cyclo Club Les Copains association affiliée UFOLEP organise des épreuves en formule chrono ou rando le samedi 30 juin et dimanche 1<sup>er</sup> juillet 2018. Voir descriptif des circuits sur [www.cyclolescopains.fr](http://www.cyclolescopains.fr)

## VOTRE PARTICIPATION

Ces épreuves sont ouvertes à tous les cyclistes, licenciés ou non, ayant 17 ans au 31/12/2017.

Les randonnées « La Belle échappée du Béal by CYFAC » du samedi ; « La Livradoise » et « Dore et Dolore » du dimanche sont ouvertes dès 14 ans avec licence ou certificat médical. Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

Pour bénéficier du tarif licencié, il faut obligatoirement fournir la photocopie et le numéro de la licence 2018.

**Pour les épreuves chronométrées :** les licenciés à une fédération autorisant la pratique du cyclisme de compétition devront impérativement fournir la photocopie et le numéro de leur licence 2017 dès l'inscription. Les autres concurrents devront fournir l'original ou la photocopie du certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an le jour de l'épreuve et ceci dès l'inscription.

**Le choix en formule chrono ou rando doit se faire dès l'inscription.**

**Pour les formules chrono, le choix du circuit se fait pendant l'épreuve, de même pour les formules rando, hormis pour les parcours « Dore et Dolore » et Gravel Bike. En effet le choix de ces derniers doit se faire lors de l'inscription.**

## VOTRE INSCRIPTION

(Aucune inscription le dimanche 1<sup>er</sup> juillet 2018)

Elle se fait par internet ([www.cyclolescopains.fr](http://www.cyclolescopains.fr)) ou par courrier via le bulletin d'inscription. Engagement club sur bulletin collectif obligatoirement : 1 inscription offerte toutes les 9 payées.

**L'engagement est ferme et définitif.**

**Il pourra faire l'objet d'un remboursement uniquement si vous avez souscrit l'assurance annulation lors de votre engagement.**

Voir conditions sur [www.cyclolescopains.fr](http://www.cyclolescopains.fr)

Le ticket repas des concurrents sera donné en échange de la plaque guidon en bon état, toute plaque non restituée ou endommagée sera facturée 20 €.

Les tickets repas des accompagnants et des concurrents ainsi que les tickets Pasta du samedi seront dans le dossier remis aux concurrents.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocedant son dossier à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

**Le montant de l'engagement comprend :**

- Une plaque de cadre, qui sera personnalisée pour les participants inscrits avant le 1<sup>er</sup> juin 2018.
- Un cadeau remis à tous les concurrents
- L'assurance responsabilité civile souscrite par l'organisation
- L'assistance médicale durant l'épreuve (les soins et transports médicaux restent à la charge du concurrent)
- Une carte de route
- Des ravitaillements et services de dépannage sur les différents parcours
- Un repas chaud à partir de 12h sur le site d'arrivée
- Récompenses (non cumulables) classement scratch par catégorie et par club
- Un diplôme disponible au village d'accueil et sur notre site internet
- Des lots par tirage au sort à retirer au stand Les Copains le dimanche après-midi
- Des lots plus importants, par tirage au sort pendant la remise des récompenses, seuls les concurrents présents participeront au tirage.

Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de concurrents sur l'épreuve.

## NOMBRE DE PARTICIPANTS LIMITÉ

La participation à la Cyclo « Les Copains-CYFAC » implique l'acceptation sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.

## ORGANISATION

### Samedi 30 juin

- Identification des concurrents : Chrono > une plaque de guidon et une puce électronique Rando > une plaque de guidon
- Retrait des dossiers et contrôle : à partir de 7h30, (salle polyvalente, zone de Loisirs à Ambert)
- Départ à 9h pour tous
- Regroupement : chrono ou rando, à Vertolaye à 9h45 pour la montée au col du Béal
- Restitution de la plaque de guidon et de la puce électronique : à Ambert, 274 Esplanade Robert Lacroix

### Dimanche 1<sup>er</sup> juillet

- Identification des concurrents : Chrono > une plaque de cadre électronique Rando > une plaque de cadre.
- Retrait des dossiers : le samedi 30 juin 2018 de 15h à 19h30 et le dimanche 1<sup>er</sup> juillet 2018 de 6h à 7h15 à la salle polyvalente, zone de Loisirs à Ambert.
- Contrôle des concurrents : sur le site de départ à partir de 6h30. Le départ sera donné à tous à 8h avenue Maréchal Foch.

**Tout concurrent non enregistré dans les sas de départ, aux contrôles intermédiaires et/ou au contrôle d'arrivée ne sera pas classé.**

Pénalité de 1/2 heure à tout concurrent qui doublera la file des participants afin de se placer en tête dans les sas de départ ou qui va se placer à l'avant sur le circuit. Tous les participants sont susceptibles de se soumettre à un contrôle médical selon les dispositions légales.

## SÉCURITÉ & ENVIRONNEMENT

La circulation pendant la course sera assurée par des gendarmes, des motards et civils de gendarmerie et des signaleurs bénévoles jusqu'au passage du dispositif « fin de course ».

**La circulation automobile n'étant pas interrompue, pour sa sécurité et celle des autres, chaque concurrent doit respecter le code de la route. En cas d'infraction à celui-ci, le concurrent sera le seul responsable des accidents dont il serait l'auteur ou la victime.**

L'utilisation du matériel non homologué par l'UCI est interdite sur les circuits chronométrés. Le port du casque homologué UCI est obligatoire sur tous les circuits. Les vélos avec assistance électrique sont autorisés uniquement sur les randonnées.

Suite à une décision de l'UCI les vélos équipés de freins à disques sont autorisés sur les cyclosportives.

Tout participant utilisant du matériel non homologué par l'UCI sera le seul responsable des accidents dont il serait l'auteur ou la victime.

Tout participant éliminé de l'épreuve qui décide néanmoins de continuer sur le parcours le fait sous sa propre responsabilité.

Tout concurrent qui jettera des débris en dehors des zones prévues à cet effet sera disqualifié.

Le directeur de l'épreuve a le pouvoir de modifier le parcours, même en cours d'épreuve si des circonstances l'y contraignent ; de même il peut être amené à neutraliser en partie ou complètement l'épreuve en accord avec les commissaires. L'organisation se

réserve le droit d'arrêter tout concurrent victime d'une défaillance. Aucune voiture suiveuse n'est admise hors organisation. Il est prévu des points de rencontre pour les accompagnateurs.

## CLASSEMENTS ET BREVETS

Barème complet des catégories d'âges et des temps disponible sur notre site : [www.cyclolescopains.fr](http://www.cyclolescopains.fr)

Le chronométrage est effectué par une puce qui permet un contrôle de régularité et l'établissement des résultats et classements de l'épreuve. Elle doit être collée au verso de la plaque de guidon, et la plaque doit être fixée à l'avant du vélo (schéma remis dans votre dossier).

**Malgré des tests réalisés par notre partenaire, il reste toujours un pourcentage très faible de plaques non détectées, cette non-détection ne permet pas au CC Les Copains de faire figurer le temps du concurrent concerné dans le classement. Le CC Les Copains ne peut en être tenu pour responsable.**

- **Classement scratch :** classement par ordre d'arrivée
- **Classement en temps réel :** pris par puce électronique. En cas de force majeure (panne de chronométrage, puce, dossier manquant ou mal positionné...) le temps scratch sera la référence.

### Catégories spécifiques :

• **Tandems :** les épreuves sont ouvertes aux tandems, il n'y a pas de classement spécifique tandems. Le brevet est délivré sur la base de la catégorie la plus favorable des 2 concurrents.

• **Catégorie Z :** 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> catégorie et professionnels FFC. **Classement individuel :** pour chaque catégorie (sauf catégorie Z).

**Classement par clubs et entreprises :** sont pris en compte uniquement les engagements faits sur les bulletins collectifs.

Les kilomètres de chacun seront cumulés en fonction des parcours effectués (chrono ou rando) en un ou plusieurs jours.

Pour des raisons d'autorisations préfectorales et de sécurité, des temps limites de passage sont prévus à différents points.

La moyenne minimum à réaliser est de 16 km/h.

En dessous de cette moyenne, vous pourrez continuer votre randonnée sous votre propre responsabilité.

Une fiche vous sera remise avec votre plaque de guidon sur laquelle figureront les temps limites de passage ainsi que les plages horaires des ravitaillements.

## ASSURANCES

**Responsabilité civile :** conformément à la législation en vigueur, le Cyclo Club Les Copains a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à des tiers à

l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

**Individuelle accident :** conformément aux dispositions de l'article L321-4 du code du sport, le Cyclo Club Les Copains insiste sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auprès de l'assureur de leur choix. Il appartient aux participants de se garantir. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont couverts de manière suffisante pour les dommages corporels encourus lors de leur participation à l'épreuve. Le Cyclo Club Les Copains vous offre la possibilité de souscrire à une assurance individuelle accident.

(voir conditions sur [www.cyclolescopains.fr](http://www.cyclolescopains.fr))

**Assurance Dommage Matériel :** ni le Cyclo Club Les Copains ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. **Il incombe à chacun de se garantir** contre ce type de risques auprès de l'assureur de son choix. **Les participants reconnaissent la non-responsabilité du Cyclo Club Les Copains** pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

**Assurance Annulation :** Vous pouvez souscrire une assurance annulation (voir conditions sur : [www.cyclolescopains.fr](http://www.cyclolescopains.fr)) Celle-ci est vivement conseillée car elle seule permettra de vous faire rembourser des frais d'inscription si vous remplissez les conditions.

## LES DROITS À L'IMAGE

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de la cyclosportive « Les Copains-CYFAC », ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'épreuve, sur tous les supports et compris les documents promotionnels et publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## LA CNIL

Conformément à la loi sur l'informatique et les libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossier.

## BREVETS Catégories par tranches d'âge : (au 31 décembre 2017)

Barème des temps pour l'attribution des BREVETS 2016		Brevet d'Or (Temps maxi)			Brevet d'Argent (Temps maxi)			Brevet de Bronze (Temps maxi)		
		LES COPAINS 155 Km	LA FOREZIENNE 115 Km	LA LIVRADOISE 92 Km	LES COPAINS 155 Km	LA FOREZIENNE 115 Km	LA LIVRADOISE 92 Km	LES COPAINS 155 Km	LA FOREZIENNE 115 Km	LA LIVRADOISE 92 Km
Cat. A1	F / 18 à 39	06:15	04:29	03:24	07:00	05:45	03:45	09:32	07:45	05:43
Cat. A2	F / 40 à 49	06:49	05:01	04:24	07:37	06:17	04:57	09:32	07:45	05:43
Cat. A3	F / 50 et +	07:10	05:23	04:32	08:07	06:50	05:08	09:32	07:45	05:43
Cat. C et Z	H / 18 - 29	05:30	03:54	03:16	06:16	04:24	03:40	09:32	07:45	05:43
Cat. D	H / 30 - 39	05:40	04:05	03:21	06:21	04:40	03:52	09:32	07:45	05:43
Cat. E	H / 40 - 44	05:50	04:14	03:27	06:30	04:46	03:57	09:32	07:45	05:43
Cat. F	H / 45 - 49	05:58	04:22	03:33	06:38	04:50	04:03	09:32	07:45	05:43
Cat. G	H / 50 - 54	06:05	04:28	03:40	06:45	05:01	04:09	09:32	07:45	05:43
Cat. H	H / 55 - 59	06:09	04:35	03:45	06:52	05:12	04:15	09:32	07:45	05:43
Cat. I	H / 60 - 64	06:15	04:41	03:52	06:57	05:23	04:21	09:32	07:45	05:43
Cat. J	H / 65 et +	06:19	04:48	03:57	07:02	05:40	04:27	09:32	07:45	05:43
Cat. Y	Handisport	06:39	05:01	04:09	07:32	06:17	04:44	09:32	07:45	05:43